



N° 124 - 1 €
1^{er} Trimestre 2012
ISSN 0292-1146

UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS

Le Consommateur du 95

Association locale UFC Que-Choisir de la Vallée de Montmorency

Et si nous nous mettions à "gazouiller"
nous aussi ?

Retenez notre adresse

<https://twitter.com/UFC953>



www.twitter.com permet de lancer de courtes informations sur le Net. Ce pourrait être tout à fait ce qui nous convient pour vous faire rapidement connaître les types de litiges, d'arnaques, d'alertes, que nous ne pouvons vous communiquer, aussi vite, par ce bulletin local.

SOMMAIRE

- **Editorial**
 - Pénurie de médecins !
- **Informations, prise de position**
 - Retrouvez-nous sur twitter.com
 - Location : agence Quéro
 - Enquête prix
 - St-Gratien : un trottoir...
 - Compte épargne logement
- **Millereux est parti à Bordeaux**

Litiges du trimestre

- Téléphonie mobile
- Cliniques : appels payants ?

édito

«Pénurie de médecins !»

Selon l'agence de presse APM International, le 24 janvier 2012, le Dr Legmann (président du Conseil national de l'Ordre des médecins) aurait critiqué le contrat d'engagement de service public (CESP), qui propose, aux étudiants en médecine, d'être rémunérés pendant leurs études à condition de s'engager à exercer dans une certaine zone déterminée par l'agence régionale de santé (ARS), dix ans avant d'avoir le droit de s'installer où bon leur semble.

Toujours selon l'agence de presse APM International, le Dr Legmann aurait ainsi proclamé, en substance : «*Non seulement on s'engage dix ans avant sur la zone, mais aussi sur la spécialité. Vous comprenez que c'est absolument invraisemblable. Qui peut, jeune, prendre un engagement pareil, d'autant que les pénalités sont élevées pour ceux qui souhaitent rompre le contrat. Des mesures incitatives comme celles-là, non merci !*»

Que se passe-t-il actuellement pour les élèves de l'ENA, l'ENS ou Polytechnique ? Leurs études sont payées et ils doivent ensuite dix ans au service de l'État ! Et s'ils veulent rompre leur contrat, ils remboursent les sommes perçues ou doivent poursuivre de nouvelles études dans des branches agréées par leur école d'origine. Alors, Dr. Legmann, le contrat CESP est-il si farfelu que vous le prétendez ?

Il est évident que, suite à ce contrat, les nouveaux médecins auront peu de chances de se retrouver, d'emblée, dans le paradis médical de la Côte d'Azur ! Est-ce une raison suffisante pour critiquer le CESP ? D'ailleurs, pour les consommateurs que nous sommes, ne serait-ce pas justement une raison d'approuver le contrat CESP ?

Raymond CIMA

Rappel : au sein de l'UFC il existe une "Commission Santé" à laquelle participe votre AL Vallée de Montmorency. Si vous êtes intéressé, contactez-nous.

Location : Agence Quéro à Enghien

Extrait du bail de location de Mlle L. rédigé par l'agence Quéro (Enghien-les-Bains)

1.8. - DÉPÔT DE GARANTIE

Le locataire a versé, à titre de dépôt de garantie, au bailleur la somme de : 358 € 00 (Trois cent cinquante huit euros)

[...]

1.9. - FRAIS ET HONORAIRES

Conformément à l'article 5 de la loi du 6.07.1989, la rémunération des personnes qui se livrent ou prêtent leur concours à l'établissement d'un acte de location d'un immeuble appartenant à autrui tel que défini à l'article 2 est partagé par moitié entre le bailleur et le locataire.

-part du locataire : 492€00 (Quatre cent quatre vingt douze euros)

-part du bailleur : 492€00 (Quatre cent quatre vingt douze euros)

Nos commentaires : le loyer de ce modeste appartement est de 358€ par mois. Le dépôt de garantie est donc conforme à la loi (un mois de loyer). Quant aux "Frais et honoraires" de 492€ pour la locataire, que recouvrent-ils ? Le moins que l'on puisse dire est que le bail n'est pas très clair sur le sujet, surtout pour une somme aussi élevée ! En effet, la rédaction du bail, chez un notaire, correspond à un demi-mois de loyer (179€). A quoi sert donc le surplus de 313€ (492-179) ? Frais de visite ? Frais de création d'un dossier ? Frais de quoi ?

Notre courrier à l'agence Quéro : "(...) il est de votre droit de pratiquer des prix élevés, ces derniers étant libres.

Il est aussi de notre droit de faire savoir, dans nos médias, qu'un bail devant notaire est préférable à un bail dans votre agence. Le but de ce courrier en RAR est donc de vous indiquer que votre agence sera citée en ce sens dans certaines de nos prochaines publications. (...)"

Réponse de l'agence : "(...) Je ne peux accepter le chantage auquel vous vous livrez et les menaces proférées qui desservent les intérêts des consommateurs (...)"

Notre remarque : "Il n'y a ni chantage ni menaces dans notre courrier, mais une information : vous serez citée dans nos prochaines publications. C'est ici chose faite !"

Les prix sont libres. C'est une des raisons pour lesquelles vous avez intérêt à vous renseigner sur les "frais et honoraires" des agences, avant de franchir le seuil de l'une d'elles ! Mais, pour la location qui vous intéresse, avez-vous vraiment le choix de votre interlocuteur ? Votre vécu, en ce domaine, nous intéresse !

Enquête prix de septembre 2011

Résultat local d'une enquête nationale sur un panier de produits de marques nationales.

L'indice de cherté, noté en face de chaque magasin, indique le niveau de prix du magasin. C'est l'écart entre le prix payé dans ce magasin pour notre panier de produits de marques nationales et le prix moyen des mêmes articles au niveau national, toutes enseignes d'hypers et de supermarchés confondus.

Par exemple, un magasin avec un indice de 5,07 (Carrefour Market de Saint-Gratien) est 5,07% plus cher que la moyenne nationale de tous les hyper et supermarchés enquêtés. Il n'est battu, dans la médiocrité, que par les Casino et Monoprix habitués aux dernières places !

Auchan Soisy-sous-Montmorency	0,56
Auchan Taverny	1,06
Carrefour Montigny-les-Cormeilles	-1,90
Carrefour Sannois	0,32
Carrefour Saint-Brice-sous-Forêt	-4,00
Carrefour Market Saint-Gratien	5,07
Casino Deuil-la-Barre	11,62
Centre Leclerc Franconville	-4,36
Centre Leclerc SaintPrix	-4,14
Cora Ermont	1,49
Monoprix Enghien	13,17
Monoprix Sannois	12,12
Simply Market Eaubonne	3,47
Simply Market Franconville	3,01

Saint-Gratien : un trottoir enfin spacieux !



Les piétons l'attendaient... ils l'ont enfin eu !

Vu l'étroitesse des trottoirs, se rendre au centre de Saint-Gratien depuis le quartier des «Marais» était relativement malaisé et dangereux, surtout avec des poussettes d'enfants.

La réalisation récente d'un large trottoir (photo de gauche), prochainement fleuri, devrait combler l'attente des piétons. Mais...

...mais quelle drôle d'idée ont

donc eu les services techniques de la ville lorsqu'ils ont re-dessiné les plans du prolongement de cet agréable trottoir ? En effet, dans une zone demeurée étroite, à cause de la présence d'un immeuble d'habitation difficile à déplacer, ils ont multiplié les lampadaires et panneaux de signalisation en tous genres, rendant le trottoir inutilisable aux poussettes et encore plus inadapté aux fauteuils roulants des handicapés moteurs contraints de continuer leur chemin sur la route !

L'exemple le plus significatif est celui d'un lampadaire planté en plein milieu du trottoir (photo ci-contre).

Les services techniques de Saint-Gratien, que nous avons contactés, nous ont promis de remédier à cet état de fait en déplaçant le lampadaire. Patience donc, le problème devrait être résolu... mais sur quels crédits ?



Des litiges !

Dépannage rapide

Ce trimestre nous avons encore enregistré un litige de dépannage rapide, avec un prix astronomique à payer pour une légère fuite d'eau !

Nous ne le répéterons jamais assez : n'attendez pas les ennuis ; contactez votre assurance habitation ; la plupart des assureurs ont un n° de téléphone d'urgence, justement pour les cas nécessitant un dépannage rapide.

*

Au secours ! Les litiges pour téléphonies mobiles et Internet refont surface !

-Chez Bouygues, transfert de contrat, en passe d'être réglé par notre AL,
-Contrat semble-t-il "imposé" chez SFR, suite à un démarchage téléphonique ; en cours par notre AL.

-Mauvaise réception d'Internet chez Free ; problème réglé par notre AL,
-Résiliation, suite à des incidents, mal prise en compte par Free ; bras de fer actuel avec notre AL.

*

Appel à témoignage.

Téléphoner à un patient dans une clinique

On nous a signalé que, dans certaines cliniques, non seulement le patient devait payer pour obtenir une ligne téléphonique dans sa chambre mais, en plus, ceux qui lui téléphonaient devaient le faire par un numéro surtaxé.

Avez-vous un cas concret à nous soumettre, afin que l'on puisse enquêter sur cette pratique douteuse, difficilement admissible ?

*

Enquête prix.

Nous disons un grand merci aux nombreux enquêteurs ayant passé un temps non négligeable afin que vous puissiez vous faire une idée de la cherté de certains magasins de votre région.

Compte Épargne Logement

Si l'on en juge par les démarches effectuées par un adhérent, un prêt sur un CEL (Compte Épargne Logement) risque d'être très fastidieux à mettre en place (tout au moins à la Banque Postale d'Epinais) pour, en fin de compte, recevoir une prime ridicule.

Notre adhérent s'adresse donc à la Banque Postale puis, 3 conseillers financiers et 6 mois plus tard, son prêt CEL pour rénovation est enfin obtenu : 1748€. Tout cela pour engranger 13€ de prime d'État (alors que son CEL ouvert depuis 10 ans, affiche 1500€ d'intérêts cumulés et donc droit à prêt) ! Voyant le montant ridicule de sa prime, l'adhérent a remboursé son prêt par anticipation, 2 mois après l'avoir obtenu, pour ne pas payer les 65€ d'intérêts dûs sur les 24 mensualités de l'emprunt !

Si, d'emblée, la Banque Postale lui avait fourni un tableau précis des primes d'État liées à son prêt CEL, il n'aurait pas perdu 6 mois en dossiers fastidieux et déplacements inutiles.
Bougez avec la Poste !

Pascal FOUCHÉ

Bernard Millereux est parti travailler à Bordeaux !...



...et nous a lâchement abandonnés, après avoir été pendant 31 ans membre du Conseil d'Administration de notre association locale, trésorier, secrétaire, un temps... et soutien efficace tout le temps, tout particulièrement au cours des périodes difficiles que nous avons parfois traversées et surmontées, ensemble. Merci Bernard !

Loi N° 90-1259 du 31/12/90 publiée au J.O. le 5/1/91. Cette loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques traite dans son article 26 des consultations données par les associations de consommateurs. **Il en ressort que les conseils à caractère juridique doivent être exclusivement limités aux adhérents.**

LE CONSOMMATEUR DU 95
est édité par
l'UFC-QUE CHOISIR
de la Vallée de Montmorency
Centre Culturel du Forum
95210 SAINT GRATIEN
Association régie par la loi de 1901

Courriel : 1953@ufc-ul.org
Internet : www.ufc-ul.org

Direction: M. CIMA
Trésorerie: Mme DARGNAT
Secrétariat: M. FOUCHÉ
Litiges: Mme CIMA
Mme LE NEVÉ
Mme PHU
Mme SAINT-LÉGER
Mlle MARIA
Enquêtes M. PLATTEAU
M. VAU

Dépôt légal à parution
Numéro tiré à 600 exemplaires par nos soins.

Abonnement un an (4 numéros): 4 €
Gratuit pour les adhérents à jour de cotisation

LITIGES

Hors vacances scolaires,
nous enregistrons vos litiges :

-Au Centre Culturel du Forum (Saint-Gratien) les jeudis entre 19h et 19h30

-A la salle Anglade, rue Anglade (Ezanville) les mardis entre 19h et 19h30

BULLETIN D'ADHESION-READHESION ABONNEMENT-REABONNEMENT

Si vous êtes adhérent, ou si vous souhaitez adhérer à l'UFC Vallée de Montmorency, adressez votre chèque à l'ordre de l'UFC au Centre Culturel du Forum 95210 ST GRATIEN

NOM.....

ADRESSE.....
.....

• Don :

• Adhésion 1 an : première année : 28€ ; réadhésion : 23€

Par notre intermédiaire, vous pouvez prendre aussi un premier abonnement à "QUE CHOISIR" à tarif réduit :

• 11 numéros + 4 hors série : 49€ au lieu de 62€. **PROFITEZ-EN !**

